

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 mars 2010  
(convocation du 15 mars 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50  
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30  
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime  
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46  
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25  
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15  
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Contrôle technique pour les opérations de travaux menées  
dans les bâtiments de la Communauté Urbaine de Bordeaux.**

Appel d'offres ouvert - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte et finalité :

La Communauté urbaine de Bordeaux doit réaliser, chaque année, des travaux d'entretien, de maintenance, de restructuration ou d'extension sur l'ensemble des bâtiments communautaires dont elle est propriétaire.

Dans le cadre des travaux menés, l'intervention d'un contrôleur technique est obligatoire dans de nombreux cas, notamment pour une grande majorité des établissements recevant du public. Suivant la nature de l'opération et des travaux, les missions réalisées comprennent les missions de base complétées éventuellement de missions complémentaires conformément au décret n°99-443 du 28 mai 1999 relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés de contrôle technique.

Diverses missions de diagnostic, de vérification initiale d'équipements du bâtiment peuvent également être confiées.

Un marché à bons de commande couvre actuellement ces prestations. Il arrive à échéance en juin 2010 et il convient donc de lancer un nouvel appel d'offres.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les conseillers communautaires à la direction centrale des achats et marchés, en application des articles L2121-12 et 13 du CGCT).

De par l'impossibilité de prévoir la quantité, la nature et la fréquence des interventions, l'opération implique le recours à un marché à bons de commande édicté par l'article 77 du code des marchés publics.

Ce marché sera conclu pour une durée initiale de quatre (4) ans à compter de sa date de notification.

Le marché sera d'un montant maximum de 800 000.00 € HT sur 4 ans.

Ces prestations seront imputées sur les budgets et exercices correspondants aux chapitres et articles concernés par chacune des opérations engagées.

Ainsi, afin de pouvoir missionner un contrôleur technique pour les opérations de travaux menées dans les bâtiments communautaires, il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir :

- ▶ Lancer une procédure en appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 800 000 € HT sur 4 ans.
- ▶ Approuver le projet de dossier de consultation mis à votre disposition, à la Direction Centrale des Achats et Marchés, Immeuble Le Guyenne - 6<sup>ème</sup> étage.
- ▶ Autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation (publicités nationale et européenne).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de communauté,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT,**

Que de nombreuses opérations de travaux menées sur les bâtiments communautaires sont soumises à l'obligation réglementaire de missionner un contrôleur technique.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

## **ARTICLE 2 :**

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

## **ARTICLE 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

## **ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

## **ARTICLE 5 :**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2010 à 2014, à savoir :

- . Chapitre 011, Article: 6156, Fonction: 0204, CRB: AA20,
- . Chapitre 011, Article: 6156, Fonction: 8221, CRB: AA20,
- . Chapitre 011, Article: 6156, Fonction: O205, CRB: AA20,
- . Chapitre 011, Article: 6156, Fonction: 211, CRB: AA20,
- . Chapitre 011, Article: 6156, Fonction: 212, CRB: AA20,
- . Chapitre 011, Article: 6156, Fonction: 0261, CRB: AA20,

et au budget annexe "déchets ménagers et assimilés" pour les exercices 2010 à 2014, à savoir :

- . Chapitre 011, Article: 6156, CRB: O300.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
2 AVRIL 2010**

**PUBLIÉ LE : 2 AVRIL 2010**

**M. MICHÈLE ISTE**